



# Actualisation des projections de la perte d'autonomie et de sa prise en charge chez les personnes âgées de 75 ans et plus

## En région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Note de l'Observatoire Régional de la Santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

MARS 2024

## Sommaire

---

Contexte.....	3
Données démographiques.....	3
Données sur la perte d'autonomie .....	3
Informations permettant d'estimer les ETP d'aide apportée.....	4
Informations permettant d'estimer l'évolution de l'offre en établissements.....	5
État des lieux 2021.....	5
Projections à l'horizon 2035 .....	8

## Contexte

En 2017, l'Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS Paca) a publié une note présentant des projections de la perte d'autonomie et de sa prise en charge chez les personnes âgées de 75 ans et plus dans la région.

Grâce à la mise à disposition de nouvelles données (enquête CARE-Ménages (Capacités, Aides et Ressources des seniors) de 2015 & enquête Vie Quotidienne et Santé 2021 de la Drees), des résultats actualisés ont été calculés grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et sont présentés dans ce document avec des projections à l'horizon 2035.

## Données démographiques

Les données démographiques sont issues du recensement de population de l'Insee pour l'année 2021<sup>1</sup> et des projections réalisées par l'Insee, à partir du scénario central du modèle Omphale 2022<sup>2</sup>. Le modèle Omphale permet de réaliser des projections infranationales en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger).

Le scénario dit « central » décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent (hors pandémie de Covid-19) : un solde migratoire avec l'étranger de + 70 000 personnes par an à compter de 2021 au niveau national, une fécondité stable à partir de 2023 à 1,8 enfant par femme et des gains d'espérance de vie à la naissance au même rythme que sur la décennie 2010.

L'étude porte sur les personnes âgées de 75 ans et plus.

## Données sur la perte d'autonomie

Les données sur la perte d'autonomie proviennent de l'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS), conçue par la Drees et mise en œuvre par l'Insee en 2021<sup>3</sup>. L'enquête a été réalisée auprès de 335 000 personnes de tous âges vivant en France en domicile ordinaire, entre février 2021 et avril 2022, dont 27 345 personnes de 75 ans et plus. Elle permet de recueillir des informations sur l'état de santé et la perte d'autonomie des populations au niveau de chaque département. Les informations recueillies ont permis de construire un score décrivant le degré de perte d'autonomie : chaque réponse ajoute de 0 à 9 points au score selon que la modalité représente l'absence de limitation, une faible limitation, une limitation moyenne ou une forte limitation. Ce score est ensuite divisé par le score maximal possible pour chaque individu, et enfin normalisé : il est compris entre 0 et 100. Les quatre groupes VQS ont ensuite été construits à l'aide de ces scores et de l'âge. Le groupe I correspond aux personnes les plus autonomes (aucune difficulté) et le groupe IV aux personnes les plus dépendantes (nombreuses difficultés). Des seuils ont été définis pour la construction de ces groupes. Ils ont été choisis de manière à avoir une bonne discrimination sur le niveau d'autonomie probable des personnes. Dans notre étude, nous nous intéressons au groupe IV (perte d'autonomie sévère) et à la somme des groupes III et IV (perte d'autonomie modérée ou sévère).

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893198> (consulté le 04/03/2024)

2 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7747107?sommaire=6652140> (consulté le 04/03/2024)

3 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/le-dispositif-denquetes-autonomie-2021-2024> (consulté le 04/03/2024)

## Informations permettant d'estimer les ETP d'aide apportée

Lors de précédents travaux, une méthode a été développée à partir d'une exploitation des données de l'enquête CARE-Ménages (Capacités, Aides et Ressources des seniors) de 2015<sup>4</sup> pour estimer les ETP (équivalents temps plein) correspondant à l'aide apportée aux personnes âgées, d'après leurs déclarations. Les données de l'enquête CARE-Ménages 2015, beaucoup plus détaillées que celles de l'enquête VQS 2021, permettent ainsi de connaître la répartition de l'aide apportée aux personnes âgées (aide formelle, informelle ou mixte) et d'estimer des volumes horaires d'aide reçue par les seniors en fonction de leurs besoins. D'après ces résultats :

**Tableau 1. Type d'aide reçue pour les activités de la vie quotidienne chez les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile**

	Aide informelle (%)	Aide formelle (%)	Aide mixte (%)	Aucune aide (%)
Perte d'autonomie sévère (4,1 %)	13,8	3,0	83,2	0,0
Perte d'autonomie sévère ou modérée (20,0 %)	19,8	12,3	67,2	0,7

**Source :** enquête Capacités, Aides et Ressources des seniors CARE-Ménages 2015, Drees – Exploitation ORS Paca

**Lecture :** 13,8 % des personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile et présentant une perte d'autonomie sévère reçoivent de l'aide uniquement de la part de leur entourage (aide informelle).

**Tableau 2. Nombre moyen d'heures d'aide reçue chaque semaine par les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile**

	Aide informelle uniquement (heures par semaine et par personne)	Aide formelle uniquement (heures par semaine et par personne)	Aide mixte	
			Aide informelle (heures par semaine et par personne)	Aide formelle (heures par semaine et par personne)
Perte d'autonomie sévère	73,3	20,2	65,0	22,9
Perte d'autonomie sévère ou modérée	40,1	11,7	34,2	12,5

**Source :** enquête Capacités, Aides et Ressources des seniors CARE-Ménages 2015, Drees – Exploitation ORS Paca

**Lecture :** une personne âgée de 75 ans et plus vivant à domicile et présentant une perte d'autonomie sévère reçoit en moyenne 73,3 heures d'aide par semaine de la part de son entourage (aide informelle) lorsque seul celui-ci intervient.

Ces éléments, calculés au niveau national, ont été appliqués aux effectifs de population en perte d'autonomie, mesurés à partir de l'enquête VQS 2021, pour déterminer les volumes globaux d'heures d'aide apportées aux personnes âgées dans chaque département, en faisant l'hypothèse que : 1) la répartition entre aide formelle et informelle et les volumes horaires d'aide reçue restent inchangés sur toute la période ; 2) la composition de l'aide apportée est homogène sur tout le territoire métropolitain (à besoins identiques, il n'y a pas de particularité locale dans la manière de répondre aux besoins des personnes âgées en Paca). Les volumes horaires ont ensuite été convertis en ETP sur la base d'un temps plein de 35 heures par semaine. Le nombre d'ETP obtenu sous-estime très vraisemblablement le nombre de personnes requises pour apporter de l'aide, du fait, d'une part, de la non ou sous-satisfaction de certains besoins rencontrés par les personnes âgées, et, d'autre part, des indivisibilités. À titre d'illustration, si une personne a besoin de 1,8 ETP par semaine pour couvrir ses besoins d'aide, il n'est pas sûr que l'aidant qui apporte 0,8 ETP soit en mesure d'apporter par ailleurs l'équivalent de 0,2 ETP d'aide à une autre personne. C'est la différence entre ETP et personnes employées (aidants formels) ou mobilisées pour aider (aidants formels et informels).

Les estimations présentées dans ce document sont donc à considérer avec précaution, car elles reposent sur des hypothèses, dont certaines relatives à la poursuite d'évolutions antérieures, qui peuvent ne pas s'avérer exactes dans le futur proche et surtout plus lointain. Pour autant, elles fournissent des arguments quantitatifs permettant d'anticiper des besoins de services de santé accrus et de dimensionner l'offre nécessaire pour y répondre.

<sup>4</sup> <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/les-enquetes-capacites-aides-et-ressources-des-seniors-care> (consulté le 04/03/2024)

## Informations permettant d'estimer l'évolution de l'offre en établissements

Pour déterminer les besoins de prise en charge de la perte d'autonomie à domicile à l'horizon 2035, il est nécessaire de faire des hypothèses sur l'évolution de l'offre en établissements. Pour ce faire, les données disponibles sur le nombre de places en établissements (EHPAD + autres établissements d'hébergement pour personnes âgées) dans l'outil STATISS<sup>5</sup> ont été utilisées pour calculer le taux de croissance annuel moyen sur la période 2017-2021, soit +0,2 % par an en région Paca. Dans un premier scénario, l'hypothèse a été faite d'un maintien de ce taux sur la période 2021-2035 ; dans le second scénario, le choix a été fait de multiplier par 10 ce taux de croissance pour porter à +2,0 % par an l'augmentation du nombre de places en établissements. On fait par ailleurs l'hypothèse d'un taux d'occupation de 100 % en établissements<sup>6</sup>. On est alors en mesure de déduire la population à prendre en charge à domicile.

## État des lieux 2021

### a. Effectifs de population 2021

**Tableau 3. Population de 75 ans et plus selon le lieu de vie et le département en 2021**

	Population âgée de 75 ans et plus totale	Population âgée de 75 ans et plus à domicile	Population âgée de 75 ans et plus en établissements	Part des 75 ans et plus dans la population totale
04	21 162	19 046	2 116	12,8 %
05	16 677	14 943	1 734	11,9 %
06	141 947	130 023	11 924	12,9 %
13	207 728	190 071	17 657	10,1 %
83	145 274	133 797	11 477	13,3 %
84	60 632	56 024	4 608	10,8 %
PACA	593 420	543 904	49 516	11,9 %

**Source :** recensement de population, Insee & données STATISS 2021, Fnors – Exploitation ORS Paca

<sup>5</sup> [https://www.scoresante.org/tab\\_statiss.aspx](https://www.scoresante.org/tab_statiss.aspx) (consulté le 04/03/2024)

<sup>6</sup> D'après la Drees, en 2019, le taux d'occupation moyen était de 97 % en EHPAD : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/er1237.pdf> (consulté le 04/03/2024)

## b. Effectifs de population en perte d'autonomie à domicile en 2021

**Tableau 4. Population de 75 ans et plus en perte d'autonomie\* à domicile en 2021**

	Effectif min (perte d'autonomie sévère)	Part de la perte d'autonomie sévère parmi les 75 ans et plus	Effectif max (perte d'autonomie sévère ou modérée)	Part de la perte d'autonomie sévère ou modérée parmi les 75 ans et plus
04	1 573	8,3 %	4 312	22,6 %
05	1 353	9,0 %	3 551	23,8 %
06	15 789	12,1 %	37 485	28,8 %
13	28 027	14,7 %	53 075	27,9 %
83	12 864	9,6 %	35 171	26,3 %
84	5 007	8,9 %	12 927	23,1 %
PACA	64 613	11,9 %	146 521	26,9 %

**Source :** enquête Vie Quotidienne et Santé 2021, Drees – Exploitation ORS Paca

\*: la Drees a construit un score décrivant le degré d'autonomie à partir des réponses au questionnaire VQS 2014. Ce score permet de déterminer quatre groupes : groupe I = aucune difficulté ; groupe II = quelques difficultés ; groupe III = plusieurs difficultés ; groupe IV = nombreuses difficultés. Dans ce tableau, l'effectif min correspond au groupe IV (perte d'autonomie sévère) et l'effectif max à la somme des groupes III et IV (perte d'autonomie modérée + sévère).

En région Paca, en 2021, la perte d'autonomie sévère (personnes ayant de nombreuses difficultés dans la vie quotidienne) concerne près de 65 000 personnes âgées de 75 ans et plus (soit 12 % de la population de cette tranche d'âge). Si on y ajoute la perte d'autonomie modérée (personnes ayant plusieurs difficultés), la population à prendre en charge s'élève à 146 500 personnes (plus d'une personne sur quatre). Pour information, en 2021, un peu plus de 69 000 personnes bénéficient de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie, destinée aux personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie, classées dans les GIR 1 à 4 de la grille AGGIR<sup>7</sup>) à domicile en Paca<sup>8</sup>. Des travaux ont considéré le phénomène de non-recours à l'APA (Gonzalez & Nauze-Fichet, 2021)<sup>9</sup> et la consommation des plans d'aide de l'APA (Arnault, 2020)<sup>10</sup>, soulignant la sous-estimation des véritables besoins de la population à laquelle on parvient si on les évalue sur la base des seuls registres administratifs de bénéfice des droits.

7 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1229> (consulté le 04/03/2024)

8 [https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/api/datasets/1.0/les-beneficiaires-de-l-aide-sociale-departementale-aux-personnes-agees-ou-handic/attachments/paph\\_les\\_beneficiaires\\_de\\_l\\_aide\\_sociale\\_departementale\\_en\\_2021\\_xlsx](https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/api/datasets/1.0/les-beneficiaires-de-l-aide-sociale-departementale-aux-personnes-agees-ou-handic/attachments/paph_les_beneficiaires_de_l_aide_sociale_departementale_en_2021_xlsx) (consulté le 04/03/2024)

9 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/dd57.pdf> (consulté le 04/03/2024)

10 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/dd59-%20-%20Une%20comparaison%20des%20plans%20d%E2%80%99aide%20notifi%C3%A9s%20et%20consomm%C3%A9s%20des%20b%C3%A9n%C3%A9ficiaires%20de%20l%E2%80%99APA%20%C3%A0%20domicile%20en%202011.pdf> (consulté le 04/03/2024)

### c. ETP correspondant à la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile en 2021

**Tableau 5. ETP correspondant à la prise en charge de la perte d'autonomie\* chez les 75 ans et plus à domicile en 2021**

	Perte d'autonomie sévère		Perte d'autonomie sévère ou modérée	
	ETP aide formelle	ETP aide informelle	ETP aide formelle	ETP aide informelle
04	884	2 885	1 212	3 810
05	760	2 482	998	3 137
06	8 868	28 959	10 538	33 118
13	15 742	51 406	14 920	46 891
83	7 225	23 595	9 887	31 073
84	2 812	9 184	3 634	11 421
PACA	36 292	118 510	41 190	129 450

**Sources :** enquête Vie Quotidienne et Santé 2021, Drees & enquête Capacités, Aides et REssources des seniors CARE-Ménages 2015, Drees - Exploitation ORS Paca

\* : la Drees a construit un score décrivant le degré d'autonomie à partir des réponses au questionnaire VQS 2014. Ce score permet de déterminer quatre groupes : groupe I = aucune difficulté ; groupe II = quelques difficultés ; groupe III = plusieurs difficultés ; groupe IV = nombreuses difficultés. Dans ce tableau, l'effectif min correspond au groupe IV (perte d'autonomie sévère) et l'effectif max à la somme des groupes III et IV (perte d'autonomie modérée + sévère).

**Lecture :** on estime que l'aide apportée par l'entourage (ou aide informelle) représente plus de 118 500 ETP pour des personnes âgées de 75 ans et plus en perte d'autonomie sévère. On approche 130 000 ETP lorsqu'on y ajoute les personnes âgées de 75 ans et plus en perte d'autonomie modérée.

Si l'on convertit l'aide reçue par les personnes de 75 ans et plus en 2021, plus de 36 000 ETP d'aidants professionnels interviennent auprès des personnes en perte d'autonomie sévère en région Paca. L'effectif dépasse 41 000 ETP d'aidants professionnels si on prend aussi en compte la perte d'autonomie modérée. L'aide de l'entourage ou aide informelle reste majoritaire et représente entre 118 000 (en cas de perte d'autonomie sévère) et près de 130 000 ETP (pour la perte d'autonomie sévère ou modérée). Attention : ces estimations sont basées sur des données déclaratives obtenues à partir d'enquêtes en population.

## Projections à l'horizon 2035

### a. Effectifs de population 2035

Tableau 6. Population de 75 ans et plus selon le lieu de vie et le département en 2035

	Population âgée de 75 ans et plus totale	Part des 75 ans et plus dans la population totale	Scénario 1 : +0,2 % par an de places en établissements		Scénario 2 : +2,0 % par an de places en établissements	
			Population âgée de 75 ans et plus à domicile	Population âgée de 75 ans et plus en établissements	Population âgée de 75 ans et plus à domicile	Population âgée de 75 ans et plus en établissements
04	30 680	18,5 %	28 542	2 138	27 945	2 735
05	27 090	19,6 %	25 545	1 545	25 113	1 977
06	181 050	16,5 %	168 833	12 217	165 418	15 632
13	285 400	13,6 %	268 037	17 363	263 184	22 216
83	202 860	17,9 %	192 182	10 678	189 198	13 662
84	88 880	15,5 %	84 193	4 687	82 883	5 997
PACA	815 960	15,7 %	767 333	48 627	753 741	62 219

**Sources :** projections de population Omphale 2022 (scénario central)<sup>11</sup>, Insee & données STATISS 2021, Fnors – Exploitation ORS Paca

**Méthode :** pour le scénario n°1, on applique le taux de croissance annuel moyen observé entre 2017 et 2021 dans la région Paca (+0,2 % par an) pour déterminer le nombre de places en établissements en 2035. En faisant l'hypothèse d'un taux d'occupation de 100 % des places en établissements, on en déduit la population vivant à domicile en 2035. Dans le scénario n°2, on fait l'hypothèse d'un taux de croissance annuel moyen des places en établissements de +2 % par an.

La région Paca devrait compter près de 816 000 habitants âgés de 75 ans et plus en 2035. Sous l'hypothèse d'un maintien du taux de croissance des places en établissements (+0,2 % par an), plus de 48 000 personnes résideraient en institution. Cet effectif atteindrait 62 000 personnes si le taux de croissance des places en établissements était de +2 % par an.

<sup>11</sup> [https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/7747107/donnees\\_det\\_Central.xlsx](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/7747107/donnees_det_Central.xlsx) (consulté le 04/03/2024)



## b. Effectifs de population en perte d'autonomie à domicile en 2035

**Tableau 7. Population de 75 ans et plus en perte d'autonomie\* à domicile en 2035**

	Perte d'autonomie sévère		Perte d'autonomie sévère ou modérée	
	Scénario n°1	Scénario n°2	Scénario n°1	Scénario n°2
04	2 357	2 308	6 462	6 327
05	2 313	2 274	6 070	5 968
06	20 502	20 087	48 674	47 689
13	39 524	38 808	74 846	73 491
83	18 477	18 191	50 519	49 734
84	7 525	7 407	19 427	19 124
PACA	91 155	89 541	206 710	203 049

**Sources :** projections de population Omphale 2022 (scénario central), Insee ; données STATISS 2021, Fnors ; enquête Vie Quotidienne et Santé 2021, Drees – Exploitation ORS Paca

\* : la Drees a construit un score décrivant le degré d'autonomie à partir des réponses au questionnaire VQS 2014. Ce score permet de déterminer quatre groupes : groupe I = aucune difficulté ; groupe II = quelques difficultés ; groupe III = plusieurs difficultés ; groupe IV = nombreuses difficultés. Dans ce tableau, l'effectif min correspond au groupe IV (perte d'autonomie sévère) et l'effectif max à la somme des groupes III et IV (perte d'autonomie modérée + sévère).

Méthode : on fait l'hypothèse que la répartition par groupes VQS reste inchangée entre 2021 et 2035.

En région Paca, près de 90 000 personnes âgées de 75 ans et plus seraient en situation de perte d'autonomie sévère à domicile à l'horizon 2035 (+38 % par rapport à 2021) ; plus de 200 000 personnes si l'on y ajoute la perte d'autonomie modérée.

## c. ETP correspondant à la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile en 2035

**Tableau 8a. ETP correspondant à la prise en charge de la perte d'autonomie\* chez les 75 ans et plus à domicile en 2035 (selon le scénario n°1)**

Scénario n°1	Perte d'autonomie sévère		Perte d'autonomie sévère ou modérée	
	ETP aide formelle	ETP aide informelle	ETP aide formelle	ETP aide informelle
04	1 324	4 324	1 817	5 709
05	1 299	4 242	1 706	5 363
06	11 515	37 603	13 683	43 003
13	22 200	72 492	21 041	66 126
83	10 378	33 891	14 202	44 633
84	4 226	13 801	5 461	17 163
PACA	51 200	167 193	58 110	182 627

**Sources :** projections de population Omphale 2022 (scénario central), Insee ; données STATISS 2021, Fnors ; enquête Vie Quotidienne et Santé 2021, Drees ; enquête Capacités, Aides et REssources des seniors CARE-Ménages 2015, Drees – Exploitation ORS Paca

\* : la Drees a construit un score décrivant le degré d'autonomie à partir des réponses au questionnaire VQS 2014. Ce score permet de déterminer quatre groupes : groupe I = aucune difficulté ; groupe II = quelques difficultés ; groupe III = plusieurs difficultés ; groupe IV = nombreuses difficultés. Dans ce tableau, l'effectif min correspond au groupe IV (perte d'autonomie sévère) et l'effectif max à la somme des groupes III et IV (perte d'autonomie modérée + sévère).

Méthode : on fait l'hypothèse que la répartition par type d'aide reçue (formelle ou informelle) et les volumes horaires restent inchangés entre 2015 et 2035.

**Lecture :** on estime que l'aide apportée par l'entourage (ou aide informelle) représenterait plus de 167 000 ETP pour des personnes âgées de 75 ans et plus ayant besoin d'aide et en perte d'autonomie sévère. On dépasserait 182 000 ETP lorsqu'on y ajoute les personnes âgées de 75 ans et plus en perte d'autonomie modérée.

**Tableau 8b. ETP correspondant à la prise en charge de la perte d'autonomie\* chez les 75 ans et plus à domicile en 2035 (selon le scénario n°2)**

Scénario n°2	Perte d'autonomie sévère		Perte d'autonomie sévère ou modérée	
	ETP aide formelle	ETP aide informelle	ETP aide formelle	ETP aide informelle
04	1 296	4 233	1 779	5 590
05	1 277	4 171	1 678	5 273
06	11 283	36 843	13 406	42 133
13	21 798	71 180	20 660	64 929
83	10 217	33 364	13 981	43 940
84	4 161	13 586	5 376	16 896
PACA	50 293	164 231	57 080	179 392

**Sources :** projections de population Omphale 2022 (scénario central), Insee ; données STATISS 2021, Fnors ; enquête Vie Quotidienne et Santé 2021, Drees ; enquête Capacités, Aides et REssources des seniors CARE-Ménages 2015, Drees – Exploitation ORS Paca

\* : la Drees a construit un score décrivant le degré d'autonomie à partir des réponses au questionnaire VQS 2014. Ce score permet de déterminer quatre groupes : groupe I = aucune difficulté ; groupe II = quelques difficultés ; groupe III = plusieurs difficultés ; groupe IV = nombreuses difficultés. Dans ce tableau, l'effectif min correspond au groupe IV (perte d'autonomie sévère) et l'effectif max à la somme des groupes III et IV (perte d'autonomie modérée + sévère).

Méthode : on fait l'hypothèse que la répartition par type d'aide reçue (formelle ou informelle) et les volumes horaires restent inchangés entre 2015 et 2035.

**Lecture :** on estime que l'aide apportée par l'entourage (ou aide informelle) représenterait plus de 164 000 ETP pour des personnes âgées de 75 ans et plus ayant besoin d'aide et en perte d'autonomie sévère. On approcherait 180 000 ETP lorsqu'on y ajoute les personnes âgées de 75 ans et plus en perte d'autonomie modérée.

Sous l'hypothèse que les caractéristiques de l'aide apportée restent inchangées dans les dix prochaines années et que le nombre de places en établissements continue de croître au même rythme que celui observé entre 2017 et 2021 (scénario n°1), plus de 51 000 ETP d'aidants professionnels seraient nécessaires pour intervenir auprès de la population âgée en perte d'autonomie sévère en 2035, et plus de 58 000 ETP si on y ajoute la population en perte d'autonomie modérée (+ 41 % par rapport à 2021). De son côté, l'aide de l'entourage représenterait entre 167 000 et 182 000 ETP. Accélérer la création de places en établissements (scénario n°2) n'aurait qu'un impact marginal sur le nombre d'ETP d'aidants professionnels nécessaires à domicile.

Pour information, un rapport publié en septembre 2023 s'est intéressé à mesurer l'accessibilité géographique à l'offre médico-sociale et sanitaire à domicile et en établissement à destination des personnes âgées<sup>12</sup> : en 2019, 515 000 professionnelles (en équivalent temps plein - ETP) travaillent dans le secteur sanitaire ou médico-social de l'accompagnement des personnes âgées en France métropolitaine. Parmi elles, un peu plus de la moitié (262 000 ETP) exercent en établissement : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) non Ehpad, unités de soins de longue durée (USLD), centres d'accueil de jour, soins de suite et de réadaptation (SSR) ou encore résidences autonomie.

12 [https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2023/09/Rapport\\_45\\_entier.pdf](https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2023/09/Rapport_45_entier.pdf) (consulté le 04/03/2024)



# Actualisation des projections de la perte d'autonomie et de sa prise en charge chez les personnes âgées de 75 ans et plus

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Note de l'Observatoire Régional de la Santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**MARS 2024**

ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales  
27 Boulevard Jean Moulin,  
13385 Marseille Cedex 5

Tél. 04 91 32 48 00 | Courriel : [accueil@orspaca.org](mailto:accueil@orspaca.org)

[www.orspaca.org](http://www.orspaca.org)